

Auch, le 16 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget primitif 2026 : le Département du Gers confirme son engagement en faveur des solidarités

Réuni en séance le 13 mars, le Conseil départemental du Gers a adopté le budget primitif 2026 des politiques de solidarité, de santé et de protection. Présenté Charlette Boué, Présidente de la commission Solidarité, santé et protection, ce budget illustre la place centrale occupée par l'action sociale dans les priorités départementales. « *Dans un contexte budgétaire exigeant pour les collectivités locales, le Département du Gers confirme son rôle de chef de file de l'action sociale, en y consacrant 56 % de son budget de fonctionnement* », a indiqué la Présidente de la commission. Ce budget de **163,4 millions d'euros**, en hausse de 2,7 % par rapport au budget primitif 2025 affiche des investissements à hauteur d'1,98 million d'euros, notamment destinés à adapter les équipements et dispositifs liés à l'autonomie.

Des dispositifs majeurs pour accompagner les habitants

Au cœur de ces politiques figurent les allocations individuelles de solidarité, qui représentent 45 % du budget social. Trois dispositifs structurants concentrent l'essentiel de cet effort :

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA) représente 17 % du budget. Au-delà du soutien financier, le Département poursuit un objectif d'accompagnement vers l'insertion et l'autonomie, grâce à des parcours individualisés et à un travail renforcé vers l'emploi.
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), qui représente 19 % du budget social, vise à permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible à domicile dans des conditions dignes, tout en soutenant les aidants et les établissements accueillant les personnes les plus dépendantes. Dans ce domaine, l'action menée dans le Gers fait aujourd'hui référence. L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) a récemment sollicité la direction de l'autonomie du Département afin de recueillir les éléments de réussite de la réforme des services autonomie à domicile mise en œuvre dans le territoire, en vue d'un partage au niveau national.
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui représente 9 % du budget social, permet de soutenir l'autonomie des personnes en situation de handicap et de favoriser leur inclusion dans la vie quotidienne.

Protéger les plus vulnérables

Parallèlement aux allocations, 34 % des dépenses sociales sont consacrées aux frais de séjour en établissements, couvrant l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et la protection de l'enfance.

Dans ce dernier domaine, le Département poursuit une mission essentielle : protéger les enfants les plus vulnérables et leur offrir un cadre sécurisant pour construire leur avenir.

Plus largement, ce budget s'inscrit dans le schéma global des solidarités, qui vise à mieux articuler les politiques sociales avec d'autres politiques publiques, notamment le logement, la santé ou les mobilités. L'objectif est de prévenir les vulnérabilités et d'accompagner les habitants à chaque étape de leur parcours de vie.

Maintenir un haut niveau de solidarité malgré les contraintes

La collectivité doit toutefois composer avec un contexte financier contraint, marqué par la baisse de certaines recettes et par des besoins sociaux en progression, notamment liés au vieillissement de la population. Malgré ces tensions, le Département fait le choix de maintenir un niveau élevé d'intervention sociale. « *La vocation première d'un Département est de faire vivre concrètement la solidarité républicaine, en accompagnant les habitants dans leurs parcours de vie et en veillant à ce que chacun puisse trouver sa place et y construire son avenir* », a conclu Charlette Boué.

Avec ce budget 2026, le Conseil départemental du Gers réaffirme ainsi son engagement à renforcer la cohésion sociale, protéger les plus fragiles et accompagner l'ensemble des Gersoises et des Gersois tout au long de leur vie.